



(une société en phase d'exploration)

.....

Rapport de gestion
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006

Message du président

Au cours de la dernière année, notre Société a connu une croissance importante et une appréciation de la valeur des actions, qui s'expliquent par le succès retentissant que nous avons eu au chapitre de la définition par forage, conformément au Règlement 43-101, de la ressource inférée initiale de 6,5 millions d'onces sur le gisement aurifère Canadian Malartic. Nous avons vu le cours des actions d'Osisko augmenter de 580 %, de 1,90 \$ en janvier 2006 à 11,00 \$ à la fin de l'année, une augmentation enviable n'ayant été égalée seulement que par un petit groupe de nos pairs dans l'industrie. Les actionnaires ont connu le soutien général du marché et la reconnaissance du concept mis de l'avant par notre Société, soit l'exploitation à grande échelle, au Québec, d'une mine d'or à ciel ouvert de fort tonnage. À la fin de l'année, la Société était suivie par les analystes de trois importantes institutions. Plus récemment, Osisko a aussi obtenu la couverture d'analystes miniers de l'un des principaux groupes bancaires de financement minier du Canada, ce qui constitue un véritable accomplissement. Il devient clair pour de nombreux experts, qui suivent maintenant notre Société, qu'Osisko Exploration Ltée détient, avec le gisement Canadian Malartic, l'une des principales nouvelles ressources aurifères du monde. On a par ailleurs décerné à notre Société le prix du prospecteur de l'année à la soirée de remise annuelle de l'Association de l'exploration minière du Québec – Ministère des ressources naturelles et de la faune, une reconnaissance de nos importantes réalisations à Canadian Malartic.

Suite à la publication de la ressource inférée initiale en décembre 2006, nous avons pu établir que Canadian Malartic est l'une des plus importantes ressources aurifères au monde détenue en propriété exclusive par une Société junior. Pour ajouter à nos succès de forage, le cours de l'or a continué de se raffermir et de maintenir une forte hausse. De nombreux experts de l'industrie prévoient que cette tendance se poursuivra au cours des années à venir, ajoutant ainsi de la valeur à Osisko tandis que nous progressons vers la pleine faisabilité et notre but ultime de production d'or à Canadian Malartic. La direction est d'avis que le projet Canadian Malartic deviendra un actif de plus en plus important qui verra sa valeur s'apprécier dans le marché en raison de son emplacement au Québec. Cette avantageuse localisation se caractérise par une infrastructure existante et facile d'accès, de faibles coûts hydroélectriques ainsi qu'une juridiction fiscale et un cadre politique favorables à l'industrie minière.

Il est tout aussi important de souligner qu'Osisko a fait un progrès considérable au niveau de la bonne volonté et de la collaboration des résidents de la ville de Malartic relativement à notre projet de mettre en production le gisement, ce qui nécessitera la relocalisation d'une partie de la section résidentielle de la ville, de même que de plusieurs bâtiments institutionnels situés dans la partie sud de Malartic.

À titre de président d'Osisko et de représentant de tous les actionnaires, je désire exprimer les plus sincères remerciements de la Société au Conseil municipal, au Groupe de consultation de la communauté et aux résidents de Malartic pour leur ferme soutien continu au projet. Grâce à l'étroite collaboration de la collectivité, nous avons pu réaliser plus de 82 000 mètres de forage à ce jour, ce qui a permis à la Société d'atteindre, en décembre 2006, son objectif de présenter son calcul initial de ressources inférées.

À mesure que l'année 2007 avance, nous sommes en train de réaliser l'un des plus importants programmes de forage au Canada, avec plus de 150 000 mètres de forage de définition prévus sur le gisement et 20 000 mètres additionnels planifiés sur des zones avoisinantes de la propriété. Cela permettra de surclasser la ressource à la catégorie de ressource mesurée et indiquée au début de l'année 2008. Le programme de travail pour 2007 inclura aussi du travail continu de faisabilité, y compris des études d'impact environnemental, de la planification de site, de la conception de fosse, ainsi que d'autres essais de broyage et métallurgiques.

Au nom de la direction d'Osisko et du conseil d'administration, je désire exprimer à tous les actionnaires notre gratitude pour leur appui continu à notre excitant projet en pleine croissance. Je tiens à les assurer que tout au long de 2007, nous continuerons d'augmenter la valeur de la Société en allant de l'avant avec notre objectif de construire une Société d'exploitation aurifère de classe mondiale.

Sean Roosen
Président et chef de la direction

Osisko Exploration Ltée

RAPPORT DE GESTION

1. RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Ce rapport, préparé par la direction d'Osisko Exploration Ltée (« Osisko » ou la « Société »), présente une analyse des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 incluant les notes comparatives et l'information de l'année précédente. Ce rapport, fait en date du 26 avril 2007, doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés vérifiés de la Société pour les exercices terminés le 31 décembre 2006 et 2005, incluant les notes afférentes.

Les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada et ont fait l'objet d'une vérification de la part des vérificateurs indépendants de la Société.

La direction de la Société est responsable de la préparation des états financiers consolidés ainsi que des renseignements contenus dans ce rapport de gestion. Les valeurs monétaires figurant dans ce rapport sont exprimées en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Nos vérificateurs indépendants, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., ont été mandatés pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Leur vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada et inclut le contrôle par sondages et d'autres procédures qui permettent aux vérificateurs d'exprimer une opinion afin de déterminer si les états financiers préparés par la direction sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Le conseil d'administration a la responsabilité de s'assurer que la direction assume ses responsabilités quant aux rapports financiers. Pour aider la direction, le conseil a nommé un comité de vérification formé de trois administrateurs, dont deux sont indépendants et qui ne sont pas membres de la direction. Le comité rencontre les membres de la direction et les vérificateurs afin de discuter des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Société, avant de faire leurs recommandations et de soumettre les états financiers au conseil d'administration pour qu'il examine et approuve leur envoi aux actionnaires. À la suite de la recommandation du comité de vérification, le conseil d'administration a approuvé les états financiers de la Société.

2. ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés de ce document, qui ne sont pas appuyés par des faits historiques, sont d'ordre prospectif, ce qui signifie qu'ils comportent des risques, des incertitudes et des éléments qui pourraient faire en sorte que les futurs résultats diffèrent des résultats prédits ou sous-entendus par ces mêmes énoncés prospectifs. Il existe de nombreux facteurs qui pourraient causer une telle disparité, notamment l'instabilité des prix du marché des métaux, des fluctuations des cours de change des devises étrangères et des taux d'intérêts, des situations géologiques imprévues ou des données géologiques erronées, des réglementations environnementales plus sévères, des conditions imprévues qui sont défavorables à l'extraction, des situations politiques défavorables et des changements de réglementation et de politiques gouvernementales. Même si la société croit que les hypothèses découlant des énoncés prospectifs sont plausibles, il est fortement recommandé de ne pas accorder une confiance excessive à ces énoncés, qui ne sont valables qu'au moment de la rédaction de ce document. La société décline toute intention ou obligation en ce qui concerne la mise à jour ou la révision d'un énoncé prospectif quelconque, peu importe si le ou les énoncés concernés doivent être révisés à la lumière de nouveaux renseignements, de nouvelles situations ou de tout autre nouveau facteur.

3. REVUE DES ACTIVITÉS D'EXPLORATION

3.1. AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ ET SOMMAIRE DES ACTIVITÉS

La société, constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, se spécialise dans l'acquisition et dans l'exploration de biens miniers, dans le but de découvrir et de définir des gisements métallifères économiques. L'objectif corporatif de la société vise présentement l'acquisition et le développement de propriétés aurifères au Québec et au Brésil, avec l'objectif à moyen terme de définir des ressources minérales aurifères exploitables par mine à ciel ouvert.

Au cours de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2006, la société a effectué des travaux d'exploration et de mise en valeur sur sa propriété phare au Québec (Canadian Malartic) et a étendu le périmètre de cette dernière de façon significative. Deux propriétés adjacentes (Cadillac et Malartic CHL) ont également été acquises. La propriété située au Brésil (Castelo dos Sonhos) a été maintenue en bonne et due forme et a fait l'objet de travaux de compilation et d'échantillonnage. Suite aux résultats des travaux d'exploration obtenus sur la propriété Watts Lake située dans le nord du Québec, la société a décidé d'abandonner cette propriété.

La propriété Canadian Malartic constitue l'actif majeur de la société avec sa ressource inférée de 6,5 millions d'onces d'or, établie selon les standards du Règlement 43-101 et divulguée en décembre 2006. La majorité des travaux d'exploration et de mise en valeur en cours seront centrés sur cette propriété dans un avenir prévisible.

À la fin de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2006, la société avait donc quatre propriétés actives dans son portefeuille (Canadian Malartic, Cadillac et Malartic CHL au Québec et Castelo dos Sonhos au Brésil). Les dépenses d'exploration pour l'année 2006 ont totalisé 9 466 413 \$, dont 96,8 % ont été dépensés sur la propriété Canadian Malartic. Un montant additionnel de 554 133 \$ a été déboursé en frais d'études ayant trait à la faisabilité et de développement de projet sur Canadian Malartic.

Sommaire des propriétés d'exploration minière d'Osisko Exploration au 31 décembre 2006

| | Minerai | Nbre titres miniers /permis | Participation | Statut de la propriété | Statut aux livres | Travaux planifiés 2007 |
|---------------------------|-----------|-----------------------------|---------------|------------------------|--------------------|---------------------------------------|
| Canadian Malartic | Au | 127 | 100% | Active | Bien minier | Forage et calcul de ressources |
| Cadillac | Au | 241 | 100% | Active | Bien minier | Échantillonnage |
| Malartic CHL | Au | 10 | Option | Active | Bien minier | Forage |
| Castelo dos Sonhos | Au | 13 | Option | Active | Bien minier | Partenariat |
| Payne Bay | Ni-Cu | 3 | 46% | Inactive | Radiée | - |
| Watts Lake | Ni-Au-PGM | 198 | 100% | Abandonnée | Radiée | - |

Frais d'exploration reportés 2006

| Propriété | Solde au 31-12-2005 | Frais d'exploration | Crédits d'impôt / droits miniers | Radiation | Solde au 31-12-2006 |
|------------------------------------|------------------------|------------------------|-------------------------------------|-----------------|------------------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| QUÉBEC | | | | | |
| CANADIAN MALARTIC | 1 153 442 | 9 165 139 | (3 748 410) | | 6 570 171 |
| <i>Forage</i> | | 5 133 667 | | | |
| <i>Géologie, journaux sondage</i> | | 1 077 935 | | | |
| <i>Géotech, prép.échantillons</i> | | 592 135 | | | |
| <i>Géophysique</i> | | 207 145 | | | |
| <i>Analyses</i> | | 541 620 | | | |
| <i>Logistique</i> | | 718 527 | | | |
| <i>Estimation de ressources</i> | | 127 315 | | | |
| <i>Divers</i> | | 13 338 | | | |
| <i>Frais de gestion</i> | | 753 457 | | | |
| MALARTIC CHL | - | 4 810 | (2 050) | | 2 760 |
| <i>Géophysique</i> | | 4 810 | | | |
| CADILLAC | - | 232 578 | (99 540) | | 133 038 |
| <i>Analyses</i> | | 678 | | | |
| <i>Géologie, échantillonnage</i> | | 85 380 | | | |
| <i>Géophysique</i> | | 146 520 | | | |
| WATTS LAKE | 10 214 | 360 | | (10 574) | 0 |
| <i>Prospection/échantillonnage</i> | | 360 | | | |
| BRÉSIL | | | | | |
| CASTELLO | 134 785 | 63 526 | | | 198 311 |
| | 1 298 441 | 9 466 413 | (3 850 000) | (10 574) | 6 904 280 |

Note: Les parenthèses (-) indiquent que la propriété minière a été radiée aux livres, et le tiret indique que la propriété minière ne faisait pas encore partie du portefeuille de la Société.

Frais d'exploration reportés 2005

| Propriété | Solde au 31-12-2004 | Frais d'exploration | Crédits d'impôt / droits miniers | Radiation | Solde au 31-12-2005 |
|------------------------------------|------------------------|------------------------|-------------------------------------|------------------|------------------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| QUÉBEC | | | | | |
| CANADIAN MALARTIC | 0 | 1 728 899 | (575 457) | 0 | 1 153 442 |
| <i>Compilation/Géomatique</i> | | 13 351 | | | |
| <i>Forage</i> | | 945 321 | | | |
| <i>Géologie, journaux sondage</i> | | 305 892 | | | |
| <i>Analyses</i> | | 116 182 | | | |
| <i>Logistique</i> | | 159 615 | | | |
| <i>Arpentage</i> | | 32 789 | | | |
| <i>Frais de gestion</i> | | 155 749 | | | |
| LAUNAY | 0 | 5 934 | 0 | (5 934) | 0 |
| <i>Prospection/échantillonnage</i> | | 5 934 | | | |
| WATTS LAKE | 0 | 35 866 | (25 652) | 0 | 10 214 |
| <i>Prospection/échantillonnage</i> | | 7 866 | | | |
| <i>Logistique</i> | | 28 000 | | | |
| BARRY | 352 051 | 110 385 | (323 748) | (138 688) | 0 |
| <i>Forage</i> | | 110 385 | | | |
| BRÉSIL | | | | | |
| CASTELLO | 134 785 | 0 | 0 | 0 | 134 785 |
| | 486 836 | 1 881 084 | (924 857) | (144 622) | 1 298 441 |

3.2. CANADIAN MALARTIC

INTRODUCTION

La propriété-clé d'Osisko est le projet aurifère Canadian Malartic, détenue à 100 % par la Société et située au coeur de la ceinture aurifère abitibienne, immédiatement au sud de la ville de Malartic et environ 20 km à l'ouest de Val d'Or. Cette propriété comprend les anciennes mines Canadian Malartic, Barnat-Sladen et East Malartic. Ces opérations souterraines ont produit plus de cinq millions d'onces d'or entre 1935 et 1983.

Osisko a acquis un intérêt de 100 % dans la propriété Canadian Malartic au mois de novembre 2004 et entama, au mois de janvier 2005, une compilation détaillée de la banque de données géoscientifiques de la propriété, incluant les données de plus de 5 000 forages de surface et souterrains. La Société entama son programme de forage sur la partie ouest du gisement au mois de mars 2005.

Le gisement de Canadian Malartic est de type porphyre aurifère archéen, comprenant une grande carapace de pyrite et d'or disséminés qui se situe dans un porphyre dioritique et des métasédiments altérés. Les forages effectués par Osisko ainsi que les travaux de compilation ont défini, jusqu'à date, un système minéralisé aurifère d'une longueur minimale de 1 800 mètres et d'une largeur de 100 à 720 mètres. L'épaisseur réelle de la zone minéralisée varie entre 40 mètres et 270 mètres, et ce jusqu'à une profondeur de 350 mètres.

HISTORIQUE

Le gisement Canadian Malartic a été découvert en 1926. Le développement souterrain a débuté en 1928 suite à un programme de forages de surface de 26 trous, et la mine entra en production en 1935. Elle ferma en 1965 après avoir produit 1 080 000 onces d'or à partir de 9,93 millions de tonnes de minerai titrant entre 3 et 6 g/t Au. L'or se présente à l'état natif, finement disséminé dans la roche, et a été récupéré dans une usine de traitement par cyanuration standard (taux de récupération moyen de 90 % durant la durée de vie de la mine). Après la fermeture de la mine et jusqu'à son achat par Minerai Lac Ltée en 1979, la propriété n'a fait l'objet d'aucune activité.

Entre 1980 et 1988, Minerai Lac Ltée effectua un programme important d'exploration, incluant plus de 55 000 mètres de forages. Ce programme avait pour but de définir des ressources aurifères économiques situées à moins de 100 mètres de la surface, dans le cadre d'un plan qui visait une exploitation à ciel ouvert. Ce programme s'est avéré un succès et Minerai Lac Ltée définit cinq zones minéralisées sur la propriété, toutes situées près de la surface, formant une ressource historique totale (pré 43-101) d'environ 8 160 000 tonnes métriques @ 1,98 grammes/tonne Au (520 000 onces d'or).

Le projet a été abandonné lorsque la Barrick Gold Corp. fit l'acquisition de Minerai Lac Ltée au début des années quatre-vingt-dix. Barrick Gold a vendu la propriété à Mines McWatters en 2003. Cette société a fait faillite en 2004, et en novembre 2004 Osisko a acheté un intérêt de 100 % dans la propriété (initialement 6 titres miniers et une concession minière) du syndic responsable de la liquidation des biens de Mines McWatters. Barrick détient une royauté de 3 % du produit net d'affinage, dont la moitié peut être rachetée par la Société pour 1 500 000 \$.

L'usine de traitement de minerai de la East Malartic, d'une capacité de 3 000 tonnes par jour et équipée de circuits modernes de cyanure et de flottation, est située sur la propriété. Cette usine a été utilisée pour la dernière fois en 2002 lorsque Barrick Gold a traité le minerai provenant de la mine Bousquet. L'usine est présentement inactive et est la propriété du gouvernement du Québec. La Société espère faire l'acquisition de l'usine et des infrastructures locales en 2007.

Depuis l'acquisition initiale des titres miniers de la Canadian Malartic en 2004, la Société a fait l'acquisition de plusieurs autres titres miniers dans les environs immédiats. La propriété, d'une superficie actuelle de 5654 hectares, comprend maintenant 126 titres miniers et une concession minière (total de

127 titres miniers). Les dernières acquisitions, complétées lors du premier trimestre 2006, ont compris 16 titres miniers situés immédiatement à l'est du gisement de Canadian Malartic, couvrant les anciennes mines de Sladen Malartic, Barnat et East Malartic. Ces acquisitions stratégiques sont très importantes car les titres miniers situés à l'est offrent un potentiel significatif d'augmenter la ressource aurifère au-delà de celle du gisement de Canadian Malartic.

ÉTAT ACTUEL DU PROJET

Forage, estimation des ressources et exploration

Durant l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2006, 281 sondages totalisant 70 998 mètres furent implantés sur la propriété Canadian Malartic. Au 31 décembre 2006, la Société avait implanté un total de 325 sondages totalisant 82 362 mètres. Le programme de forage 2006 a compris les phases 3 à 7, qui avaient pour but de forer le gisement de façon systématique selon une maille de 60 mètres étendue sur une distance de 1680 mètres dans son extension longitudinale, entre les sections 3320E et 5000E. Les forages de 2006 ont aussi inclus le début d'un programme de forage intercalaire selon une maille de 30 x 30 mètres sur la partie ouest du gisement (Phase 8, sections 3140E à 3730E).

La réalisation de ces programmes a confirmé que le gisement s'étend selon une longueur d'au moins 1860 mètres (sections 3140E à 5000E, incluant l'extension Sladen vers l'est), avec une largeur variant de 300 à 750 mètres sur la plus grande partie de sa longueur et jusqu'à une profondeur atteignant 400 mètres. La zone minéralisée connue se poursuit en profondeur et plus à l'est le long des anciens chantiers des mines Sladen / East Malartic sur une distance d'au moins 1300 mètres additionnels, sous forme d'un corps tabulaire subvertical et relativement étroit (20 à 40 mètres de large). Il y a eu très peu de forages historiques dans les métasédiments du Pontiac au sud des anciens chantiers dans ce secteur.

Le programme de forage 2006 a également étendu le gisement de façon importante vers le sud entre les sections 4277E et 4760E (extension longitudinale de 480 mètres). Le système est ouvert vers le sud dans ce secteur et l'interprétation géologique suggère la présence d'un axe minéralisé (Extension sud-est) de direction sud-est et englobant les zones Gouldie et Charlie, situées à une distance de 750 mètres de la zone principale du gisement.

La Société a également vérifié la Zone Barnat Sud au moyen de cinq sondages en 2006. Il s'agit d'un autre gisement aurifère associé à un porphyre et situé au sein de la Faille de Cadillac, 400 mètres au nord-est de la limite orientale actuelle du gisement Canadian Malartic (section 5000E). Les résultats initiaux provenant de la zone Barnat Sud ont été très encourageants, la meilleure intersection ayant titré 4,11 g/t Au sur 57,6 mètres à une profondeur de 52,1 à 109,7 mètres. Ce gisement subvertical a une forme tabulaire et une direction nord-ouest. L'épaisseur réelle est estimée entre 20 et 40 mètres. Le système Barnat a été tracé sur une distance de 225 mètres, est ouvert en profondeur et au nord-ouest, et sa projection s'étend vers le sud-est sur environ 250 mètres avant de joindre les chantiers miniers de l'ancienne mine East Malartic.

Le 6 décembre 2006, la Société a publié une estimation de ressources inférées, conformément au Règlement 43-101, calculée à partir d'une base de données incluant 202 550 mètres de forages historiques et 41 720 mètres de forages effectués par Osisko jusqu'à la fin d'août 2006. Cette estimation était fondée sur une modélisation de l'enveloppe minéralisée s'étendant des sections 3120E à 4570 E (extension longitudinale de 1450 mètres) et a été calculée en utilisant trois différentes méthodes géostatistiques et deux seuils de coupure différents :

Canadian Malartic - Estimation de ressources inférées, coupure inférieure de 0,5 g/t Au

| Méthode géostatistique | Tonnes métriques (t) | Teneur (Au g/t) | Au (Moz) |
|-----------------------------------|-----------------------------|------------------------|-----------------|
| Krigeage d'indicatrices multiples | 178 404 000 | 1,14 | 6,539 |
| Krigeage ordinaire | 177 188 000 | 1,15 | 6,551 |
| Inverse de la distance au carré | 170 806 000 | 1,20 | 6,590 |

Canadian Malartic - Estimation de ressources inférées, coupure inférieure de 1,0 g/t Au

| Méthode géostatistique | Tonnes métriques (t) | Teneur (Au g/t) | Au (Moz) |
|----------------------------------|----------------------|-----------------|----------|
| Krigeage d'indicateurs multiples | 85 871 000 | 1,59 | 4,390 |
| Krigeage ordinaire | 84 492 000 | 1,62 | 4,401 |
| Inverse de la distance au carré | 85 596 000 | 1,67 | 4,596 |

En utilisant un seuil de coupure de 0.5 g/t Au, les estimations indiquent une moyenne de 175 500 000 tonnes métriques à une teneur moyenne de 1,16 g/t Au, pour un total de 6,55 millions d'onces d'or. Les détails des trois méthodologies utilisées lors des calculs des ressources inférées sont disponibles dans le rapport technique conforme aux standards du Règlement 43-101 qui a été déposé sur SEDAR en janvier 2007.

Les autres travaux d'exploration effectués sur la propriété en 2006 consistent en la poursuite de la compilation géologique, surtout dans la zone de l'ancienne mine East Malartic, ainsi qu'un levé géophysique aéroporté de haute résolution sur l'ensemble de la propriété (maille de 100 mètres) qui a inclus des lectures magnétiques, électromagnétiques (de domaine fréquentiel) et radiométriques.

Il existe un fort potentiel d'accroître la ressource aurifère du gisement Canadian Malartic vers l'est et le sud-est. Le secteur du gisement ne représente que 2 % de la superficie totale de la propriété et plusieurs autres cibles minéralisées sur la propriété méritent d'être vérifiées par forage, incluant les zones Barnat Sud, Shaft, Mammoth, Charlie, Gouldie, Alpha et Bravo. La propriété Canadian Malartic représente un actif majeur pour la Société et fera l'objet de la plus grande partie des travaux d'exploration et de mise en valeur à court et moyen terme. Les activités prévues en 2007 sur Canadian Malartic sont décrites dans la section 3.7.

Le lecteur est invité à consulter le site web de la Société (www.osisko.com) afin de consulter les cartes et les coupes géologiques de la propriété.

Développement communautaire de Malartic

Le programme de développement communautaire dans le cadre du projet minier Canadian Malartic s'est poursuivi en 2006. Le programme vise à offrir à la Société et à la ville de Malartic un cadre de développement durable pour la relocalisation d'un maximum de 185 résidences et de 5 immeubles institutionnels situés dans la partie sud de la ville, près de l'emplacement projeté de la mine à ciel ouvert. Le programme consiste d'une part, à offrir de l'information, de l'éducation et à faire participer la collectivité et d'autre part, à réaliser un travail de recension, de planification des déménagements et du travail préparatoire d'évaluation des biens immobiliers. Les travaux ont bien avancé sur ces deux fronts, et un montant total de 311 528 \$ a été engagé pendant l'exercice financier 2006 au titre du développement communautaire et de l'aménagement urbain.

Le Groupe de consultation de la communauté (GCC), un comité consultatif qui regroupe la Société, la ville de Malartic et des représentants de la population a produit diverses communications, a traité des demandes et des plaintes et a également rédigé le projet de relocalisation et validé le plan directeur de relocalisation et de développement résidentiel. Au nombre des moyens de communication mis à contribution, il y a eu le site Web indépendant du GCC, la ligne d'information de la collectivité d'Osisko et des annonces publiées fréquemment dans le journal local. De bonnes communications ont épaulé les activités de l'équipe d'exploration et ont permis, par exemple, la poursuite du forage d'exploration dans la zone urbaine. De plus, la Société a coordonné l'achat de cinq maisons du secteur sud en 2006, dont une pour des raisons de sécurité et les quatre autres résidences pour l'hébergement du personnel.

L'équipe d'aménagement urbain résidentiel, regroupant la Société, la ville de Malartic, la firme d'urbanisme Devamco, ainsi que la firme de génie civil Genivar, a dirigé l'analyse pour déterminer des emplacements potentiels de relocalisation à Malartic. Ce processus a permis au conseil municipal et aux

résidents de faire un choix final quant à l'emplacement précis des relocalisations et de l'agrandissement du lotissement municipal. Le travail d'analyse et d'aménagement urbain de l'emplacement choisi pour le nouveau quartier a débuté en 2006 et se poursuivra en 2007

En janvier 2007, la Société a réalisé un sondage dans la collectivité, qui visait à sonder les résidents de Malartic habitant dans le secteur mis en cause par le projet d'exploitation aurifère de la Canadian Malartic. Il s'agissait également de recueillir des données préliminaires pour la relocalisation future des résidents susceptibles d'être touchés par une décision de mise en production du gisement.

Environ 96 % des ménages concernés ont été consultés par le sondage, et de ce groupe, 93 % des personnes qui ont répondu ont dit croire que le projet Canadian Malartic d'Osisko aura une retombée économique importante sur la ville de Malartic, et plus de 87 % des gens consultés étaient en faveur du projet. Le conseil municipal et la Société ont bien accueilli ces résultats, compte tenu de leur but d'aménager un nouveau quartier de relocalisation et de créer des conditions favorables aux opérations de la Société.

Autres travaux de mise en valeur

Durant l'exercice se terminant le 31 décembre 2006, la Société a encouru des dépenses de 242 605 \$ pour des études spécifiques dans le cadre de l'étude de faisabilité sur la propriété Canadian Malartic, telles que des essais métallurgiques et de broyage, de la préparation de site et de la préparation d'études d'impact environnemental.

Durant le quatrième trimestre de l'exercice terminé le 31 décembre 2006, la Société a accordé un contrat à Metso Minerals pour l'achat d'un broyeur semi-autogène (SAG) d'un diamètre de 38 pieds, et de deux broyeurs à boulets d'un diamètre de 24 pieds, incluant la mise en production immédiate des éléments à délai de livraison critique. Le contrat a été ultérieurement modifié et finalisé en février 2007 (voir section 7).

Les conditions actuelles de l'industrie imposent la nécessité de passer la commande pour les équipements critiques à long délai de livraison pour respecter la date visée de mise en service de l'usine de traitement. Ces broyeurs seront critiques quant à la rentabilité du traitement de minerai et, une fois installées, ces machines constitueront les plus grandes unités de broyage en exploitation au Canada, avec une capacité de traitement de 28 000 à 40 000 tonnes par jour, suivant les critères définitifs de conception.

3.3. CADILLAC

La propriété Cadillac, acquise par jalonnement lors du deuxième trimestre 2006, est située immédiatement à l'ouest de la propriété Canadian Malartic. Cette propriété, détenue à 100 % par Osisko, comprend 241 titres miniers d'une superficie totale de 12 060 hectares. Elle couvre un milieu géologique semblable à celui qui recèle le gisement de Canadian Malartic.

Au 31 décembre 2006, la Société avait complété le travail de compilation géologique sur cette propriété, un levé géophysique aéroporté de haute résolution (maille de 100 mètres) qui a inclus des lectures magnétiques, de domaine fréquentiel électromagnétique et radiométriques, ainsi qu'un programme de prospection de reconnaissance sur les principales routes de bois. Aucun indice de minéralisation aurifère ne fut découvert mais le travail accompli à date, a déterminé quelques anomalies géophysiques et établi que l'essaim de dykes porphyriques, caractéristique de Canadian Malartic, s'étend plus à l'ouest sur une distance de 12 kilomètres.

3.4. MALARTIC CHL

En juin 2006, la Société a finalisé une entente avec Golden Valley Mines Ltd. (GZZ:TSX-V) donnant à Osisko le droit exclusif d'acquérir un intérêt de 70 % dans 10 titres miniers couvrant le Prospect Malartic

CHL, situé immédiatement au nord-est de la propriété Canadian Malartic. Osisko a le droit d'acquérir un intérêt de 70 % dans le Prospect Malartic CHL en contrepartie (i) d'un paiement en espèces de 150 000 \$ sur une période de quatre ans (35 000 \$ payable à la signature d'une entente formelle); (ii) d'effectuer un minimum de 2 000 000 \$ de travaux d'exploration sur une période de quatre ans à partir de la signature d'une entente (minimum de 200 000 \$ la première année). À l'acquisition du 70 % d'intérêt sur la propriété, Golden Valley maintiendra une participation passive sans frais au capital ("free-carried interest") de 30 % jusqu'à l'exploitation. Cette propriété recèle plusieurs intrusions porphyriques d'intérêt économique qui demeurent peu explorées. Elles sont toutes situées au sein de la zone de faille de Cadillac qui offre un potentiel de minéralisation aurifère peu profonde, de fort tonnage et faible teneur.

Au 31 décembre 2006, la Société avait complété les travaux de compilation géologique sur la propriété, ainsi qu'un levé géophysique aéroporté de haute résolution (maille de 50 mètres) qui a inclus des lectures magnétiques, de domaine fréquentiel électromagnétique et radiométriques.

3.5. CASTELO DOS SONHOS

La Société a signé une entente, au mois de mars 2004, avec Amazonia Mineração Ltda., permettant à la Société d'acquérir un intérêt 70 % dans treize permis (72 000 hectares) de la propriété Castelo dos Sonhos, située dans l'état de Para dans le nord du Brésil. L'intérêt peut être acquis en contrepartie d'un paiement maximum de 470 000 \$. La propriété recèle une grande zone d'altération (10 km par 10 km) contenant des minéralisations de cuivre-or. Cette propriété a fait l'objet de 1,5 M \$ US de travaux d'exploration de la part de Barrick Gold Corp. dans les années 90. Ces travaux ont inclus de la géochimie de sol et de sédiments de ruisseaux, des levés géophysiques, des tranchées et approximativement 2 027 mètres de forages. Ces travaux ont défini deux zones minéralisées sur la propriété (Esperança Sul et Esperança Centro), d'une longueur de 5 km et de 2 km respectivement. Les tranchées et forages sur Esperança Sul ont recoupé de la minéralisation aurifère qui a titré, dans un forage, jusqu'à 20 mètres @ 2,80 g/t Au.

La Société a complété des travaux d'échantillonnage et de vérification diligente sur cette propriété en 2004 afin de confirmer l'étendu du système minéralisé. Lors du troisième trimestre de 2005, la Société a conclu une entente de principe avec Amazonia Mineração Ltda pour faire l'acquisition d'un intérêt de 100 % dans la propriété. Une entente finale écrite avec Amazonia et le vendeur de la propriété est en attente de transfert de permis, ce qui devrait être complété dans le second trimestre 2007. Des travaux de compilation détaillée, de la modélisation géologique et de l'échantillonnage de reconnaissance ont été effectués sur la propriété durant le troisième trimestre 2006. Un partenaire est présentement recherché afin d'avancer les travaux d'exploration sur cette propriété.

3.6. WATTS LAKE

La propriété Watts Lake a été abandonnée au cours du troisième trimestre de 2006. Même si des blocs erratiques minéralisés en nickel ont été découverts sur la propriété lors des travaux de prospection en 2005, il s'est avéré que la propriété offrait très peu de potentiel pour des minéralisations en métaux précieux.

3.7. PERSPECTIVES POUR 2007

La Société continuera de centrer ses activités d'exploration et de mise en valeur sur sa propriété Canadian Malartic en 2007. Suivant les recommandations de ses consultants indépendants, Osisko a esquissé le programme de travaux ci-dessous pour l'exercice financier 2007 et la période s'étendant jusqu'au deuxième trimestre 2008 :

- Compléter un programme détaillé de forage de définition, selon une maille de 30 mètres, sur le gisement Canadian Malartic. Ce programme, dont 30 000 mètres ont déjà été effectués à date,

couvrira les sections 3140E à 4580E, soit une extension longitudinale de 1440 mètres. Le programme totalisera 150 000 mètres et se terminera à la fin du dernier trimestre 2007 à un coût estimé de 19 500 000 \$.

- Publier une deuxième estimation de ressources inférées à la fin du second trimestre 2007, en incluant l'extension Sladen du gisement (section 3140E à 5000E).
- Publier une troisième mise à jour de l'estimation de ressources à la fin du troisième trimestre 2007, en ajoutant une portion de l'extension sud-est dans la catégorie des ressources inférées et en surclassant la partie ouest du gisement (sections 3140E et 3730E) à la catégorie de ressources mesurées et indiquées.
- Finaliser l'acquisition de l'usine de traitement de minerai East Malartic auprès du gouvernement québécois.
- Compléter les différentes études requises dans le cadre de faisabilité, pour le dernier trimestre 2007, incluant une étude d'impact environnemental, une étude d'aménagement urbain pour le programme de relocalisation des résidents de Malartic, des études de conception de fosse, de planification et d'aménagement de sites, et un programme de forage géotechnique, pour un coût total estimé à 5 000 000 \$.
- Publier une estimation exhaustive de ressources mesurées et indiquées, conformes au Règlement 43-101, à la fin du premier trimestre 2008 sur la partie principale du gisement qui aura été couverte par le programme de forage de définition selon une maille de 30 mètres (sections 3140E à 4580E).
- Maintenir un programme d'exploration dynamique sur la propriété jusqu'au deuxième trimestre 2008, incluant 20 000 mètres de forage additionnels pour un coût estimé à 2 500 000\$.

Suite au financement de 80 500 000 \$ complété en février 2007 (voir section 8 ci-dessous), la Société a suffisamment de fonds pour exécuter le programme de travaux et/ou d'acquisitions décrit plus haut et ce, jusqu'à la fin du second trimestre 2008. Les dépenses d'exploration et celles d'une partie des études requises pour la faisabilité seront partiellement contrebalancées par un montant estimatif de 10 millions \$ provenant du remboursement de crédits d'impôts provinciaux par le gouvernement du Québec en 2008 et 2009.

4. RÉSULTATS D'EXPLOITATION

4.1 PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ANNUELLES

Le tableau qui suit résume les données financières sélectionnées de la Société pour les trois derniers exercices, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada.

| Exercices terminés les 31 décembre | 2006 \$ | 2005 \$ | 2004 \$ |
|--|------------|------------|------------|
| Fonds de roulement (déficit) | 14 800 497 | 4 853 426 | (331 291) |
| Actif total | 31 580 727 | 6 962 803 | 1 544 408 |
| Immobilisations corporelles | 3 358 342 | - | - |
| Actifs miniers | 9 524 941 | 1 788 482 | 884 494 |
| Passif à long terme | - | - | - |
| Capitaux propres | 28 038 705 | 6 641 908 | 1 029 828 |
| Perte nette | 7 512 483 | 1 501 568 | 2 172 463 |
| Perte nette par action (de base et diluée) | 0,14 | 0,04 | 0,08 |

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, la Société a enregistré une perte nette de 7 512 483 \$ (0,14 \$ par action) comparativement à une perte nette de 1 501 568 \$ (0,04 \$ par action) en 2005. Cette hausse de 6 010 915 \$ de la perte nette est principalement attribuable à :

- 1) Une augmentation de 1 441 057 \$ des dépenses générales et administratives en raison d'un plus haut niveau d'activité administrative. Les dépenses de salaire et de loyer s'élèvent respectivement à 1 186 270 \$ (nil en 2005) et 99 190 \$ (10 980 \$ en 2005).
- 2) L'impact de l'augmentation substantielle du prix de l'action de la Société au cours de la dernière année explique la hausse de 3 896 910 \$ de la rémunération à base d'actions à un montant de 4 264 360 \$.
- 3) Une augmentation substantielle de 1 280 347 \$ des dépenses reliées aux activités de relation aux investisseurs et de développement corporatif.

Ces augmentations ont été en partie compensées par une diminution dans la radiation des actifs miniers et par une augmentation des revenus d'intérêts. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2006, une seule propriété (Watts Lake) a été radiée pour un montant de 30 574 \$, comparativement à deux propriétés l'année précédente pour un montant de 303 690 \$. Une plus grande liquidité disponible suite aux trois placements privés explique la hausse de 378 429 \$ des revenus d'intérêts.

4.2 RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

| | Exercice terminé le 31 décembre 2006 | | | | Exercice terminé le 31 décembre 2005 | | | |
|-------------------------------|--------------------------------------|----------|----------|----------|--------------------------------------|----------|----------|----------|
| | T4 \$ | T3 \$ | T2 \$ | T1 \$ | T4 \$ | T3 \$ | T2 \$ | T1 \$ |
| Perte nette | 5 032 113 | 694 219 | 789 796 | 996 355 | 714 284 | 219 259 | 401 328 | 166 697 |
| Perte nette par action | 0,09 | 0,01 | 0,02 | 0,02 | 0,01 | 0,01 | 0,01 | 0,01 |

4.3 RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2006, la Société a enregistré une perte nette de 5 032 113 \$ comparativement à 714 284 \$ pour la même période en 2005. Pour le quatrième trimestre de 2006, la rémunération à base d'actions s'élève à 3 546 650 \$ (147 401 \$ pour la même période en 2005) suivant l'attribution de 1 105 000 options (200 000 options pour la même période en 2005). Les salaires et les bonus de fin d'année qui totalisent 842 285 \$ (nil pour la période équivalente en 2005) représentent 83% de la hausse de 1 014 760 \$ des dépenses générales et administratives du trimestre. Des salons commerciaux en Europe, des frais de relation aux investisseurs ainsi que des campagnes de publicité ciblées expliquent la hausse de 567 292 \$ dans les dépenses de relation aux investisseurs et de développement corporatif au cours du trimestre.

5. FLUX DE TRÉSORERIE ET SOURCE DE FINANCEMENT EN CAPITAL

La principale source de financement de la Société est l'émission d'actions ordinaires.

En 2006, la Société a émis 6 525 000 actions ordinaires et 3 762 500 bons de souscription pour des contreparties en espèces totales respectives de 16 498 717 \$ et 4 993 000 \$, déduction faite des frais d'émission, suivant la clôture de trois placements privés (7 067 500 actions ordinaires et 3 533 750 bons de souscription pour des contreparties en espèce totales respectives de 3 647 014 \$ et 827 031 \$ en 2005). Au cours du quatrième trimestre, la Société a émis 1 000 000 actions ordinaires et de bons de

souscription d'action ordinaire dans le cadre d'un placement privé pour une contrepartie en espèces de 5 426 191 \$.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2006, 5 270 936 bons de souscription et 797 800 options ont été levés pour des contreparties en espèces respectivement de 2 611 147 \$ et 269 096 \$ (5 005 000 bons de souscription et 27 200 options pour des contreparties en espèces de 1 501 500 \$ et 6 153 \$ respectivement en 2005). Au cours du quatrième trimestre 2006, 174 595 bons de souscription et 249 800 options ont été levés pour une contrepartie en espèces totale de 322 010 \$ (1 605 000 bons de souscription et 27 200 options levés en 2005 pour une contrepartie en espèces totale de 487 654\$).

En 2006, la Société a déboursé 3 382 360 \$ pour l'acquisition d'immobilisations corporelles (nil en 2005). Au cours du quatrième trimestre seulement, 412 295 \$ ont été dépensés pour des installations et des équipements pour les activités d'exploration et un montant de 2 649 460 \$ a été versé en avance sur le contrat signé avec Metso Minerals Canada pour l'achat d'un broyeur semi-autogène et de deux broyeurs à boulets.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2006, la Société a déboursé 11 343 393 \$ en acquisition d'actifs miniers ainsi que pour des dépenses d'exploration et de mise en valeur (2 118 035 \$ en 2005). La presque totalité, soit un montant de 10 817 593 \$ a été encouru sur la propriété Canadian Malartic, détenue en propriété exclusive (1 834 288 \$ en 2005). En 2006, la Société a reçu des remboursements de crédits d'impôts et de droits miniers pour les années antérieures, pour un montant de 639 146 \$ (241 089 \$ en 2005). En 2006, la Société estime qu'elle aura droit à un remboursement de crédits d'impôts et de droits miniers d'un montant de 3 850 000 \$ pour les dépenses d'exploration minière éligibles.

Au 31 décembre 2006, la Société avait un fonds de roulement de 14 800 497 \$ (4 853 426 \$ au 31 décembre 2005). Le fonds de roulement inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements temporaires pour un montant de 12 895 451 \$ (4 268 639 \$ en 2005). Ces fonds, en plus du produit brut de 80 500 000 \$ levé lors du placement privé par entremise de courtier de février 2007 (voir section 7 ci-dessous), permettront à la Société de rencontrer toutes ses obligations jusqu'à la fin du deuxième trimestre de 2008, incluant toutes les dépenses planifiées d'exploration et de mise en valeur (voir la section 3.7 du présent rapport) ainsi que tous les frais corporatifs. La Société pourrait devoir lever des fonds additionnels, soit par placements privés ou conversion de bons de souscriptions, pour poursuivre ses projets d'exploration et combler les frais corporatifs après le deuxième trimestre de 2008.

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2006, la Société a effectué des opérations avec des compagnies dont un des dirigeants ou administrateurs de la Société est un administrateur et actionnaire. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

Les transactions entre la Société et les compagnies apparentées sont résumées à la note 13 des états financiers consolidés. La Société a engagé des dépenses promotionnelles avec les sociétés apparentées pour un montant de 3 000 \$ (12 000 \$ en 2005), ainsi que des dépenses pour loyer pour un montant de 54 750 \$ (nil en 2005).

7. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Le 8 février 2007, la Société a complété un placement privé avec un syndicat de preneurs fermes dirigé par Westwind Partners de Toronto. Le placement privé consiste en une émission de 7 000 000 actions ordinaires à un prix de 11,50 \$ l'action pour une contrepartie totale de 80 500 000 \$. Les preneurs fermes ont reçu une compensation en espèces 4 290 668 \$ et de 367 500 bons de souscription. Chaque bon de souscription permettra d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 11,50 \$, pour une

période de 18 mois suivant la date de la clôture du placement privé. Les titres émis sont assujettis à une période de détention de quatre mois.

Le 19 février 2007, la Société a signé un contrat révisé avec Metso Minerals (“Metso”) au montant de 31 918 480 \$ (27 390 786 \$ US) destiné à l’achat d’un broyeur semi-autogène et de deux broyeurs à boulets. Le contrat original signé en octobre 2006 était au montant de 26 184 290 \$ (22 470 000 \$ US). Le 20 février 2007, deux lettres de crédit 4 787 770 \$ chacune (4 108 618 \$ US) ont été émises en faveur de Metso. Le 4 avril 2007, une des lettres de crédit a été augmentée de 19 151 090 \$ (16 434 472 \$ US) pour porter la valeur de cette lettre à 23 938 860 \$ (20 543 090 \$ US).

8. ESTIMATIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés selon l’hypothèse de la continuité de l’exploitation. La Société a subi des pertes depuis sa création, et la continuité de l’entreprise est tributaire de sa capacité à développer une exploitation minière rentable et à continuer de lever les capitaux dont elle a besoin pour ce faire. Pour obtenir ces capitaux, la Société a recours à l’émission d’actions ordinaires et autres titres de capitaux propres.

Les estimations comptables utilisées pour la préparation des états financiers consolidés comprennent la détermination de la durée de vie utile des immobilisations corporelles aux fins des calculs d’amortissement, l’évaluation des actifs miniers, l’établissement des impôts futurs et l’évaluation de la rémunération à base d’actions et des bons de souscription. Ces estimations reposent dans une large mesure sur le jugement et sont, ou pourraient être, influencées par des facteurs importants sur lesquels la Société n’exerce aucun contrôle.

La possibilité de récupération par la Société de la valeur inscrite des biens miniers et des frais d’exploration reportés connexes se fonde sur la conjoncture du marché des métaux, les ressources minérales liées aux biens miniers et les coûts futurs éventuels liés à la réalisation ultime par l’entremise d’une exploitation minière ou de la vente. La Société a pour pratique de capitaliser la totalité des coûts d’acquisition, d’exploration et de mise en valeur des biens miniers jusqu’à la date à laquelle ils sont mis en production, vendus ou abandonnés. Dans le cas d’une mise en production commerciale, les coûts ainsi capitalisés sont amortis selon la méthode de l’amortissement proportionnel à l’utilisation. Dans le cas de l’abandon d’un projet ou d’un bien minier, les coûts capitalisés sont alors radiés. Sur une base continue, la Société évalue chaque bien et chaque projet en fonction des résultats obtenus afin de déterminer la nature de l’exploration, les autres évaluations et les travaux de mise en valeur à réaliser. S’il est peu probable que les travaux puissent être réalisés moins de trois ans suivant la fin des activités en cours sur un bien ou un projet, les coûts reportés liés à ce bien ou à ce projet sont soit radiés, soit ramenés à la valeur recouvrable estimative, à moins qu’il n’existe des éléments probants permettant de croire qu’une provision pour moins-value ne soit pas nécessaire. Les montants associés aux biens miniers et aux coûts d’évaluation des biens miniers représentent les coûts engagés à ce jour, déduction faite des moins-values, le cas échéant, et ne sont pas représentatifs des valeurs réelles actuelles ni des valeurs futures.

Parmi les facteurs qui peuvent influencer la rémunération à base d’actions, notons les estimations des dates auxquelles les options et les bons de souscription pourraient être exercés et de la volatilité du cours de l’action. La date d’exercice des options ne dépend pas de la Société, mais bien d’une variété de facteurs dont le cours des actions de la Société et les objectifs financiers des porteurs de ces options. La Société utilise des données historiques pour déterminer la volatilité, conformément au modèle Black-Scholes. Cependant la volatilité future demeure incertaine, et le modèle a ses limites.

9. MODIFICATIONS DES CONVENTIONS COMPTABLES

En 2006, il n'y a pas eu de changement au niveau des conventions comptables qui aurait pu avoir un impact important sur les états financiers consolidés de la Société. La Société a évaluée que les nouveaux chapitres sur les instruments financiers (1530, 3855 et 3865), prenant effet le 1er janvier 2007, n'auront pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la Société.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de la Société comprennent la trésorerie et les équivalent de trésorerie, les placements temporaires, les comptes débiteurs, les autres actifs à court terme, l'encaisse affectée, les comptes créditeur et les frais courus ainsi que le montant dû à une société apparentée. La Direction est d'avis que la Société n'est pas exposée à des risques de taux d'intérêt ou de devises importants pouvant résulter de ces instruments financiers. Compte tenu du caractère à court terme de ces instruments financiers, leur juste valeur se compare à leur valeur comptable.

11. DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

STRUCTURE DU CAPITAL AU 26 AVRIL 2007

Actions ordinaires émises et en circulation: **65 261 333**

Bons de souscription en circulation: **6 497 647**

| Date d'expiration | Nombre | Prix d'exercice |
|--------------------------|------------------|------------------------|
| | | \$ |
| Novembre 2007 | 94 647 | 3,25 |
| Décembre 2007 | 2 525 500 | 0,80 |
| Avril 2008 | 300 000 | 2,36 |
| Août 2008 | 367 500 | 11,50 |
| Novembre 2008 | 1 000 000 | 8,50 |
| Mai 2009 | 2 210 000 | 4,00 |
| | <u>6 497 647</u> | |

Options en circulation: **3 195 000**

| Date d'expiration | Nombre | Prix d'exercice |
|--------------------------|------------------|------------------------|
| | | \$ |
| Mai 2008 | 605 000 | 0,32 |
| Juillet 2008 | 60 000 | 4,25 |
| Septembre 2008 | 400 000 | 0,32 |
| Décembre 2008 | 400 000 | 0,32 |
| Janvier 2009 | 250 000 | 0,15 |
| Mars 2009 | 275 000 | 3,20 |
| Septembre 2009 | 100 000 | 0,20 |
| Novembre 2009 | 1 105 000 | 6,25 |
| | <u>3 195 000</u> | |

Les actions de la Société se transigent sur la Bourse de croissance TSX (symbole OSK) et sur la Deutsche Boerse de Francfort en Allemagne (symbole EWX). Eurasia Holding AG, une compagnie privée allemande, est l'actionnaire majoritaire de la Société, détenant 25 142 900 actions ordinaires de la Société et contrôlant 38,50 % des actions émises. Eurasia détient également 2 025 000 des bons de souscriptions, dont 725 000, 300 000 et 1 000 000 peuvent être levés à un prix de 0,80 \$, 2,36 \$ et 8,50 \$ respectivement.

12. RISQUES ET INCERTITUDES

La Société est une entreprise d'exploration et de mise en valeur de ressources minérales qui exerce ses activités dans une industrie tributaire d'un certain nombre de facteurs, dont ceux liés à l'environnement, au contexte réglementaire et politique, l'existence de réserves pouvant être exploitées de manière rentable, et la capacité de la Société à obtenir le financement exigé pour mener à terme la mise en valeur et la production rentable future ou à en tirer les produits de disposition d'exploitation. Un placement dans les actions ordinaires de la Société est de nature très spéculative et est assujéti à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Avant d'investir dans les actions ordinaires de la Société, un investisseur devrait s'assurer soigneusement les risques décrits ci-dessous et les autres renseignements communiqués aux organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières. Si un ou plusieurs des risques décrits ci-dessous se manifestent ou si d'autres risques se matérialisent, il pourrait s'ensuivre de graves torts aux activités de la Société et les investisseurs pourraient perdre une partie appréciable de leur investissement.

L'énoncé qui suit revoit un nombre important de risques qui, selon la direction, pourraient affecter les opérations de la Société. D'autres risques, non compris dans cette liste, peuvent ou pourraient éventuellement se manifester dans le secteur d'activité de la Société.

Risque financier

La Société est encore au stade de l'exploration et de la mise en valeur et n'a pas d'historique de rentabilité. La Société n'a pas encore déterminé si ses propriétés contiennent des réserves aurifères qui peuvent être exploitées de façon économique et il n'y a aucune assurance que les exploitations futures de la Société seront rentables. Si les travaux en cours d'exploration et de mise en valeur obtiennent du succès, des fonds additionnels pourront être requis pour financer des travaux d'exploration ou de mise en valeur additionnels dans le but de définir un gisement économique ou pour mettre un tel gisement en production. La source de fonds futurs disponibles à la Société est l'émission de capital-action additionnel ou l'emprunt de fonds. Il n'existe aucune assurance que de tels financements seront disponibles à la Société. De plus, même si un tel financement était complété avec succès, il n'existe aucune assurance à l'effet qu'il sera obtenu moyennant des modalités favorables à la compagnie, ou qu'il lui fournira des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs, ce qui pourrait affecter défavorablement les activités de la Société et sa situation financière.

Risque inhérent à la conjoncture de l'industrie

L'exploration et la mise en valeur de ressources minières est une activité extrêmement concurrentielle et comporte un degré de risque élevé. La Société doit livrer concurrence à un certain nombre d'autres entreprises qui possèdent des ressources techniques et financières plus importantes. De nombreux risques sont en jeu, que même la combinaison d'expérience, de connaissances et d'évaluation prudente pourrait ne pas arriver à contrer. La plupart des programmes d'exploration ne donnent pas lieu à une découverte de minéralisation importante et qui plus est, une minéralisation découverte n'offre peut-être pas une quantité ou une teneur suffisante pour permettre une extraction rentable. La rentabilité commerciale de l'exploitation d'un gisement découvert dépend d'une série de facteurs comme l'infrastructure, le prix des biens, les coûts de l'énergie, l'inflation, les taux d'intérêt, les conditions du marché financier, les possibilités de poursuite, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et la réglementation gouvernementale relativement aux prix en particulier, les taxes, les redevances, l'aménagement du territoire, la participation gouvernementale au projet minier, les droits d'importation et d'exportation. Même si des retombées appréciables peuvent découler de la découverte d'un gisement

minéralisé important, aucune assurance ne peut être fournie quant à la quantité, à la qualité, à l'importance ou à la teneur des minéraux découverts sur une propriété d'exploration de la Société, et qui justifieraient l'exploitation commerciale ou encore la mise en production de l'un ou l'autre des biens d'exploration de la Société.

Risques inhérents à la collectivité de Malartic

Le principal actif de la Société, le gisement aurifère Canadian Malartic, jouxte la collectivité de Malartic. La mise en production de la mine à ciel ouvert du gisement exigera non seulement le soutien et la collaboration du conseil municipal et des résidents de Malartic, mais nécessitera également la relocalisation d'une partie de la ville. Même si la Société a pris toutes les mesures voulues pour s'assurer du soutien majoritaire de la population à l'égard du projet, il n'y a aucune garantie que la Société pourra conclure le contrat social nécessaire pour mettre le gisement en production commerciale.

Risque lié à la réglementation gouvernementale

Les activités de la compagnie doivent être en conformité avec diverses lois qui portent sur l'exploration et la mise en valeur, la protection de l'environnement, l'obtention de permis et l'autorisation des opérations minières dans son ensemble. La Société croit qu'elle est en conformité avec les aspects importants de la loi. Un changement de la législation pourrait, cependant, avoir un effet néfaste sur les opérations de la Société.

Risque environnemental

Tous les aspects des activités de la Société sont assujettis à la réglementation fédérale, provinciale et municipale sur l'environnement sur les divers territoires où la Société exerce ses activités. Ces mesures réglementaires disposent, entre autres, du respect de normes de qualité de l'air et de l'eau, de normes d'utilisation du territoire et de remise en état des terres. Elles établissent aussi des limites relativement à la production, au transport, à l'entreposage et à l'élimination de déchets solides, liquides et dangereux. Les lois environnementales évoluent dans un sens où, sur certains territoires, des normes et une mise en application plus strictes sont adoptées et s'accompagnent d'amendes plus élevées dans le cas d'une infraction. Ces lois disposent également de plus en plus d'évaluations environnementales plus rigoureuses de projets envisagés et il en découle un degré de responsabilité accrue pour les entreprises et leurs dirigeants, leurs administrateurs et leurs employés. Aucune certitude n'existe en ce qui a trait aux futurs changements de la réglementation environnementale et à la possibilité, le cas échéant, qu'ils auront des effets néfastes sur les activités de la Société. Des risques environnementaux peuvent être présents sur les biens de la Société sans que la direction en ait actuellement connaissance, ces dangers pour l'environnement ayant pu être causés par les anciens propriétaires ou exploitants.

L'inobservance des lois, des règlements et des exigences de permis en vigueur peut donner lieu à des mesures d'exécution de la loi, y compris des ordonnances émises par un organisme de réglementation ou une instance judiciaire, ce qui pourrait entraîner la cessation des activités de la Société ou leur réduction. Cela peut aussi donner lieu à des mesures correctives exigeant des immobilisations, l'installation d'équipement additionnel, ou d'autres mesures correctives. Des parties qui exercent des activités minières, d'exploration ou de mise en valeur de propriétés minières peuvent être tenues de dédommager les groupes ou les personnes ayant subi une perte ou des dommages découlant de ces activités ou se voir imposer des amendes civiles ou pénales pour des infractions aux lois ou à la réglementation en vigueur.

Dans le but de réduire les risques environnementaux inhérents à ses activités d'exploration, la Société a adopté une politique visant à impartir toutes les activités d'exploration à des firmes indépendantes externes. Celles-ci gèrent tous les aspects des programmes d'exploration au nom de la Société et en vertu des contrats qui les lient à la Société, elles assument la responsabilité de toutes les questions relatives à l'environnement et à l'utilisation du territoire.

Risque relatif à l'assurance

L'assurance de la Société ne la protégera pas contre tous les risques possibles liés aux activités d'une société minière. Qui plus est, en règle générale, l'assurance contre les risques comme la pollution de l'environnement ou d'autres dangers découlant de la production n'est pas offerte à des conditions acceptables à la Société ou aux autres sociétés qui oeuvrent dans l'industrie minière. La Société peut faire l'objet de poursuite en responsabilité civile advenant la pollution ou d'autres dangers et pour lesquels elle n'a pas d'assurance ou pour lesquels la Société a décidé de ne pas s'assurer en raison des primes très élevées. Les pertes relatives à ces incidents peuvent entraîner des coûts importants pour la Société et ceux-ci pourraient avoir un effet négatif important sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Risque quant au caractère incertain du titre

Même si la Société a obtenu des avis juridiques sur la validité des titres qu'elle possède et qu'elle a pris toutes les mesures possibles pour garantir la validité juridique des titres de biens détenus, y compris le dépôt des documents exigés et le paiement de redevances aux instances réglementaires locales, rien ne garantit que le titre de l'un ou l'autre des biens de la Société ne fera pas l'objet d'une contestation. À l'insu de la Société, une tierce partie peut avoir des titres miniers valides sur une partie des propriétés que détient la Société.

Risque relatif aux conflits d'intérêts

Certains administrateurs et dirigeants de la Société peuvent aussi agir à titre d'administrateurs et de dirigeants d'autres entreprises des secteurs public et privé et consacrer une partie de leur temps à la gestion de leurs intérêts dans d'autres entreprises. De même, certains administrateurs et dirigeants de la Société peuvent agir également comme administrateurs d'autres sociétés oeuvrant dans l'exploration et la mise en valeur minières. Il s'ensuit que des conflits d'intérêts sont possibles à plus d'un niveau.

Dans la mesure où d'autres sociétés peuvent prendre part à des projets de coentreprise avec la Société ou conclure une transaction d'affaires avec la Société, ces administrateurs et ces dirigeants peuvent se trouver en situation de conflit d'intérêts advenant la négociation et la conclusion d'une entente portant sur l'ampleur de la participation de l'une et l'autre partie. Les lois canadiennes et la politique de la Société exigent que les administrateurs et les dirigeants de la Société agissent en toute honnêteté, de bonne foi, et au mieux des intérêts de la Société et de ses actionnaires. Advenant un conflit d'intérêts, nos administrateurs et nos dirigeants peuvent toutefois avoir à respecter les mêmes règles éthiques à l'égard d'une autre entreprise et il leur faudra alors trouver un juste équilibre entre les obligations et les responsabilités dans les gestes posés, se déclarer en conflit d'intérêts ou s'abstenir de voter sur une question pouvant les mettre en situation de conflit d'intérêts. À toutes fins utiles, il n'y a aucune garantie que les intérêts de la Société primeront toujours

13. MESURES DE CONTRÔLE DE LA DIVULGATION

Le chef de la direction et le directeur de l'exploitation, lequel agit également à titre de directeur des finances, sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles et procédures de communication de l'information, de même que du respect de la politique de communication de l'information adoptée par la Société. La politique de communication de l'information exige de tous les employés qu'ils informent un membre de la haute direction de toute information importante susceptible d'avoir une incidence sur la Société afin que ces derniers puissent évaluer cette information et en discuter de manière à déterminer l'opportunité d'une divulgation publique. Le chef de la direction et le directeur de l'exploitation ont évalué l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information, conformément à l'instrument multilatéral 52-109 émis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Au 31 décembre 2006, le chef de la direction et le directeur de l'exploitation ont conclu que la conception et la mise en œuvre des contrôles et des procédures de communication de l'information sont efficaces et fournissent l'assurance raisonnable que l'information importante relative au

présent rapport de gestion, aux états financiers consolidés annuels et intermédiaires et à d'autres communications est communiquée à la direction en temps opportun.

Cela étant, la Société reconnaît l'existence de deux facteurs importants, à savoir : a) sa dépendance envers ses conseillers et consultants pour reconnaître, interpréter, comprendre et appliquer les multiples exigences liées à la divulgation de l'information et découlant de la réglementation sur les valeurs mobilières et b) sa dépendance envers le conseil d'administration et son équipe de direction qui se doivent de participer activement au processus et d'établir des voies de communication efficaces.

Bien que le chef de la direction et le directeur de l'exploitation soient d'avis que les contrôles et les procédures de communication de l'information de la Société fournissent une assurance raisonnable et sont efficaces, ils ne s'attendent pas à ce que ces contrôles et ces procédures puissent prévenir ou déceler toutes les erreurs et les fraudes. Tout système de contrôle, quelle que soit la qualité de sa conception et de sa mise en œuvre, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non une assurance absolue, de l'atteinte de ces objectifs.

14. CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le chef de la direction et le directeur de l'exploitation, lequel agit également à titre de directeur des finances, sont également responsables de la conception de contrôle interne à l'égard de l'information financière ou de veiller à ce que soient conçus, sous leur supervision, un système de contrôle interne à l'égard de l'information financière qui fournisse une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et la préparation d'états financiers aux fins de publication, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction et le conseil d'administration sont chargés d'atténuer les risques d'inexactitudes importantes de l'information financière, bien qu'aucune assurance ne puisse être donnée qu'un tel risque puisse être réduit en deçà d'une rare probabilité d'inexactitude importante.

La question fondamentale est de faire en sorte que toutes les opérations soient efficacement approuvées, documentées, puis enregistrées en temps opportun dans un système d'information comptable bien conçu, fiable et bien compris de manière à réduire les risques d'inexactitudes, de défaut dans la représentation des opérations, de défaut dans l'enregistrement des opérations nécessaire à la préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus, d'encaissements et de décaissements non autorisés et d'incapacité à fournir l'assurance que les acquisitions et les cessions d'actifs non autorisées puissent être décelées. La taille relativement restreinte de la Société fait en sorte que son processus d'identification et d'approbation est relativement efficace, et la Société a mis au point un processus d'évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Dans la mesure du possible, compte tenu de la taille restreinte de la Société, les procédures de contrôle interne prévoient la séparation des fonctions liées à la réception, à l'approbation, au codage et au traitement des factures, à l'enregistrement des opérations dans les différents comptes et à l'émission des chèques et au transfert d'argent. Par ailleurs, tous les paiements doivent être contresignés.

En plus d'élargir le contrôle interne et la portée de l'évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière, la Société a entrepris, au quatrième trimestre de 2006, de remplacer son système d'information comptable qui était devenu désuet. Les fonctionnalités réduites de l'ancien système et la cessation du service de soutien dispensé par le fabricant du logiciel ont contribué à des faiblesses importantes au chapitre de la séparation des tâches et de la continuité du traitement. La transition vers le nouveau système a commencé le 1^{er} janvier 2007. Ainsi, toutes les factures sont désormais traitées à l'aide de ce nouveau logiciel.

Au 31 décembre 2006, le chef de la direction et le directeur de l'exploitation ont évalué la conception du système de contrôle interne à l'égard de l'information financière. Ils ont conclu qu'il existe certaines faiblesses au plan de la conception, notamment en ce qui a trait à l'évaluation des calculs et des hypothèses liées à l'établissement de la juste valeur des instruments financiers et des options sur actions. Ces faiblesses se traduisent par une probabilité accrue qu'une inexactitude importante ne puisse

être prévenue ou décelée. Par conséquent, un contrôle élargi des calculs et des hypothèses liées à l'établissement de la juste valeur des instruments financiers et des options sur actions sera mis en œuvre. En outre, et compte tenu de la taille relativement restreinte de la Société, le nombre d'employés chargés de la comptabilité et des finances est relativement limité, ce qui restreint la séparation des tâches. En revanche, la direction de la Société a conclu qu'il existe certaines procédures pouvant faire contreponds à toute faiblesse éventuelle à l'égard du contrôle et entend également pourvoir le poste de directeur des finances dès que possible dans le but de mieux pallier à ces faiblesses. Enfin, le comité de vérification et le conseil d'administration passent en revue les états financiers et les risques principaux tous les trimestres et demandent à la direction de leur fournir des renseignements sur les opérations d'importance.

La Société est également tenue de communiquer les changements qu'elle apporte à son contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) au cours de la plus récente période intermédiaire et qui ont eu ou pourraient raisonnablement avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière. Au cours du dernier trimestre, la Société a embauché un nouveau contrôleur chargé des activités liées à l'information financière, activités qui étaient auparavant imparties. La Société n'a apporté aucun autre changement à son système de contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours dernier trimestre qui ait eu ou aurait raisonnablement pu avoir une incidence importante sur son information financière.

15. INFORMATION ADDITIONNELLE ET DIVULGATION CONTINUE

La Société divulgue régulièrement toute information importante par le dépôt de communiqués de presse et d'états financiers intermédiaires sur le site internet de SEDAR (www.sedar.com) ainsi que sur son site internet à www.osisko.com.

26 avril 2007

26 avril 2007

(signé) Sean Roosen

Sean Roosen
Président et Chef de la direction

(signé) Robert Wares

Robert Wares Géo.
Vice-Président Exécutif et Chef des opérations

INFORMATION CORPORATIVE

Osisko Exploration Ltée

2140, Saint-Mathieu
Montréal, Québec, Canada H3H 2J4
Tél.: (514) 735-7131
Fax: (514) 933-3290
info@osisko.com
www.osisko.com

Administrateurs et dirigeants

Sean Roosen, Président et Chef de la direction, Administrateur
Robert Wares, P. Géo., Vice-président exécutif, Chef des opérations, Administrateur ¹
Bryan A. Coates, CA, Vice-président finances et Chef de l'information financière
Norman Storm, Administrateur ²
Staph Leavenworth Bakali, M. Sc., Administrateur ^{1,2}
Victor Bradley, CA, Président du conseil ^{1,2}
John Burzynski, P. Geo., Vice-président développement corporatif

¹ Membre du comité de vérification

² Membre du comité de rémunération

Conseillers juridiques

Lavery DeBilley, Montréal

Vérificateurs

PricewaterhouseCoopers, s.r.l./s.e.n.c.r.l., Montréal

Agent de transfert

Trust CIBC Mellon, Montréal

Inscription en bourse

Bourse de Croissance TSX - OSK
Deutsche Boerse - EWX

CUSIP: 68827N107
ISIN: CA68827N1078
SEDAR: 3273